



CONFÉDÉRATION
DES MÉTIERS DE L'ENVIRONNEMENT

Webinaire plan de relance – 04/11

Présentation BPI France

Description des dispositifs

Deux volets d'investissements, non cumulables, existent :

- Les investissements industriels à dimension territoriale → traités localement
- Les investissements industriels dans certains secteurs stratégiques, dont ceux fournissant des intrants essentiels à l'industrie (recyclage des métaux, synthèse de produits pour l'industrie chimique...) et l'agroalimentaire (en particulier des emballages alimentaires : écoconception, intégration de plastique recyclable avec contact alimentaire...) → décrits ci-dessous

Pour le dispositif national, les travaux d'investissements industriels (immobilisations : achat d'équipement ou de foncier par exemple, de recherche, développement et innovation (RDI) et d'amélioration de l'efficacité énergétique et environnementale sont éligibles. Les montants des aides sont indiqués ci-dessous :

Régimes d'aide ↓	Type d'entreprise		Petite entreprise ²	Moyenne entreprise ³	Grande entreprise
	Nature des travaux				
DISPOSITIF TEMPORAIRE					
SA.56985	Aide temporaire COVID-19		80% dans la limite de 800 k€ d'aides		
AIDES SELON LA NATURE DES TRAVAUX					
SA. 39252 SA. 40453	Investissements industriels		30% (20% hors zone AFR ⁴)	20% (10% hors zone AFR)	10% ⁵ (0% hors zone AFR)
SA.40391	RDI (*)	Recherche industrielle (RI)	60 %	50 %	40 %
		Développement expérimental (DE)	45 %	35 %	25 %
SA.40405	Efficacité énergétique et environnementale		50%	40%	30%

Liste communes éligibles AFR : <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/communes-eligibles-au-zonage-daide-finalite-regionale-afr>

Quels sont les critères de sélection ?



- Adéquation du contenu du projet avec les objectifs du plan de relance (relocalisation, diminution de la dépendance, modernisation, transformation numérique et écologique de l'outil de production...)
- Pertinence du projet industriel, faisabilité, maturité technique et financière
- Qualité du modèle économique
- Retombées économiques et sociales
- Incitative de l'aide publique pour la réalisation du projet

Comment en bénéficier ?

Les aides s'adressent à toutes les entreprises (y compris les consortiums d'entreprises européennes) qui s'inscrivent dans les secteurs stratégiques. Les investissements doivent être faits en France, non engagés avant le dépôt de la demande d'aide, et l'assiette de dépenses supérieure à 1M€. Les aides prennent la forme de subventions directes, distribuées dans le cadre d'appels à projet.

Durée de réalisation du projet : 3-4 ans. Il faut montrer que le premier investissement aura lieu l'année qui suit le dépôt du dossier.

Et en pratique ?

Il faut **rapidement** déposer son dossier sur la plateforme bpifrance.fr (avant le 17 novembre pour les AAP de l'année 2020. D'autres AAP seront effectués en 2021 et 2022). Le dossier doit être complet pour être traité.

Contacts :

DGE : contacter vos conseillers DIRECCTE

Bpifrance :

- volet national : p.relance@bpifrance.fr
- volet territorial : relance.projets-territoriaux.bpifrance.fr



Présentation ADEME

Synthèse du plan de relance

Chronique AE du plan de relance	2020	2021	2022	TOTAL
Fonds décarbonation de l'industrie	100	450	450	1 000
<i>Soutien bas carbone</i>	25	200	200	425
<i>Soutien à l'efficacité énergétique et adaptation des procédés</i>	75	150	150	375
<i>Amplification du fonds chaleur de l'ADEME</i>		100	100	200
Économie circulaire et déchets	16	195	289	500
<i>Investissements réemploi recyclage, tri à la source des biodéchets</i>	16	105	105	226
<i>Modernisation centres de tri, recyclage et valorisation des déchets</i>		90	184	274
Rénovation énergétique et transition des PME		108	43	150
<i>Accompagnement des entreprises engagées pour la transition écologique</i>		45		45
<i>Tourisme Durable</i>		25	25	50
<i>Ecoconception des PME</i>		17,5	17,5	35
<i>Agro-écologique (diag GES)</i>		10		10
<i>Communication MaPrimeRenov'</i>		10		10
Fonds de recyclage des friches		20	20	40
Stratégie Hydrogène		50	25	75
Total PLAN DE RELANCE	116	823	827	1 765

Pour mémoire :

	2021	2022	2023	TOTAL
Stratégie hydrogène plan de relance	50	25		75
Stratégie hydrogène hors plan de relance	75	75	50	200
				275

En particulier, les 500M€ alloués à l'économie circulaire :

Type de soutien ADEME (additionnel au fond économie circulaire actuel)	Année	Montant
- Investissement pour la réduction , le réemploi ou le développement de solutions de substitution	2021-22	61 M€
- Soutien d'urgence au plastique recyclé	2020	16 M€
- Soutien à l' incorporation de plastique	2021-22	140 M€
- Traçabilité REP bâtiment	2021-22	5 M€
- Accompagnement filière plastique	2020-21	4 M€
- Investissement centres de tri et au tri hors foyer	2021-22	84 M€
- Investissement CSR	2021-22	80 M€
- Soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets	2021-22	100 M€
- Investissement banaliseurs	2021-22	10 M€
- Soutien à l' écoconception des PME	2021-22	20 M€
- Soutien au recyclage chimique (innovation via le programme des investissements d'avenir)	2021-22	50 M€

+ Programme des investissements d'avenir (3,4 milliards d'euros) de soutien à l'innovation sous forme d'avance remboursable

Calendrier

L'ADEME est en train de travailler aux appels à projet, en concertation avec la Confédération des Métiers de l'Environnement (CME) et les organisations principales FNADE, FEDEREC et SNEFID. Les dossiers devront être principalement déposés en Région, qui instruiront les dossiers.

Principaux éléments



- Pour les CSR :
 - o Une demande d'aide au fonctionnement va être notifiée à la commission européenne, réponse attendue en 2021. Si elle est acceptée, elle sera complémentaire à l'aide à l'investissement
 - o Les aides à l'investissement concernent les installations de préparation et de consommation de CSR
 - o Les soutiens obtenus par les CEE sont pris en compte dans le calcul des aides
- Collecte : tous les pans de la collecte sont concernés, même le soutien aux véhicules « verts » (dont le carburant est : hydrogène, électrique, biocarburants...)
- Les aides pour une activité économique sont plafonnées par un encadrement communautaire à hauteur de 35% ,45% ou 55 % selon la taille de l'entreprise. Les soutiens peuvent être cumulés (aides de la BPI, de la Région, de l'ADEME...), mais leur somme ne peut pas dépasser ces plafonds.
- Minimis : Aides de 200 000€ sur 3 ans glissants. Cette aide est portée au moins jusqu'à juin 2021 à 800 000€. Ces minimis ne relèvent pas de l'encadrement communautaire et sont donc entièrement pilotés par les Etats membres de l'UE.
- Le foncier n'est pas financé, la construction peut l'être selon les projets
- Les réseaux de chauffages urbains sont éligibles (c'est déjà le cas avec le fond chaleur de l'ADEME)
- Si un projet est éligible à plusieurs AAP, voir avec l'ADEME quel AAP est le plus pertinent
- Pour l'AAP décarbonation, il n'y a pas d'assiette de dépenses minimums
- Les projets de soutien au tri sélectif sur la voie publique sont éligibles
- Agriculture durable : les diagnostics GES, sols et vulnérabilité au changement climatique sont éligibles. Les actions qui vont suivre ces diagnostics ne sont pour l'instant pas éligibles
- La construction de bâtiment peut être éligible, à voir au cas par cas

Contacts

Fnade, Federec, Snefid : contactez votre référent habituel.

Confédération des Métiers de l'Environnement (CME) : Roland MARION: roland.marion@cme-france.fr - 06 47 08 39 89

Plateforme de l'ADEME pour trouver le dispositif d'aide adapté à son projet : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/>

PLAN DE RELANCE pour l'Industrie **Appel à projets « Secteurs stratégiques »**

VOLET NATIONAL

04 novembre 2020

PLAN DE RELANCE POUR L'INDUSTRIE



Le volet territorial cible les investissements industriels à **dimension territoriale** susceptibles de démarrer rapidement et ayant des retombées socio-économiques fortes pour le territoire. Pour le volet territorial, un règlement d'intervention dédié précise le cadre d'intervention.



Le volet national cible des investissements industriels dans les filières suivantes : aéronautique, automobile, agro-alimentaire, santé, électronique, intrants essentiels de l'industrie et télécommunications 5G.



Objectifs et cadrage

- Soutenir les projets de modernisation, diversification, transformation numérique et écologique de l'outil de production, avec pour objectif

➔ de renforcer la compétitivité de l'entreprise

- Soutenir les projets d'investissement, de (re)localisation ou renforcement d'unités de production dans des filières et chaînes de valeur stratégiques avec pour objectif

➔ de diminuer la dépendance vis-à-vis de fournisseurs hors France et Europe.



7 secteurs stratégiques pour le volet national

Les thématiques sectorielles retenues pour cet appel à projets sont :

- **La santé**, notamment pour permettre la production de produits de santé jugés comme étant prioritaires pour pouvoir faire face aux besoins sanitaires
- **L'agroalimentaire**, avec notamment la production ou la transformation de produits agroalimentaires, d'intrants essentiels pour l'industrie agroalimentaire
- **L'électronique**, en priorité les projets de localisation en France de production électronique ou de lignes pilotes
- **Les secteurs fournissant des intrants essentiels à l'industrie**, tels que les matières premières stratégiques du secteur de la métallurgie et les produits de l'industrie chimique.
- **L'Aéronautique**, projets de modernisation, diversification, transformation numérique et écologique de l'outil de production, Objectif de renforcer la compétitivité de l'entreprise
- **L'automobile**, projets de modernisation, diversification, transformation numérique et écologique de l'outil de production, Objectif de renforcer la compétitivité de l'entreprise
- **Télécoms / 5G**, cahier des charges spécifique

Cibles et modalités

- Toutes tailles d'entreprises
- S'inscrire dans les secteurs stratégiques
- Investissements réalisés en France et non-engagés avant le dépôt de la demande d'aide
- Assiette de dépenses supérieure à 200k€ pour Auto et Aero, et 1M€ pour les autres secteurs
- Subventions directes
- AAP lancé le 31/08 jusqu'au 17/11
- Relèves au « fil de l'eau »



Cibles et modalités

● Travaux éligibles:

- Travaux d'investissement industriel
- Travaux de recherche, développement et innovation (RDI)
- Travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique et environnementale

Régimes d'aide	Type d'entreprise		Petite entreprise ²	Moyenne entreprise ³	Grande entreprise
	Nature des travaux				
	DISPOSITIF TEMPORAIRE				
SA.56985	Aide temporaire COVID-19		80% dans la limite de 800 k€ d'aides		
	AIDES SELON LA NATURE DES TRAVAUX				
SA. 39252 SA. 40453	Investissements industriels		30% (20% hors zone AFR ⁴)	20% (10% hors zone AFR)	10% ⁵ (0% hors zone AFR)
SA.40391	RDI (*)	Recherche industrielle (RI)	60 %	50 %	40 %
		Développement expérimental (DE)	45 %	35 %	25 %
SA.40405	Efficacité énergétique et environnementale		50%	40%	30%

Liste communes éligibles AFR : <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/communes-eligibles-au-zonage-daide-finalite-regionale-afr>

Annexe financière et descriptif du projet

Nature des dépenses	Prix de l'heure (1)	MONTANTS EN EUROS HORS TAXES	
		DEVIS	
		Période du au	
		Nb H.	Montant
Frais de personnel (2):			
			-
			-
			-
			-
			-
			-
			-
			-
			-
S/T FRAIS DE PERSONNEL			-
Frais généraux forfaitaires (20% des frais de personnel)			-
Achats consommés ou incorporés liés à la R&D			
S/T FRAIS GEN. + ACHATS			-
Frais de R&D contractuelle			
Etudes de faisabilité, de conception ou de mise en œuvre			
S/T PREST. ET S/TRAITANCE			-
Amortissements des investissements récupérables liés à la R&D (sur durée du programme)			
Frais de brevet (sur la durée du programme)			
Investissements bâtiments (foncier et bâtiments)			
Nouveaux investissements corporels (équipements et machines)			
Nouveaux investissements spécifiques à l'efficacité			

PARTIE 3 : DESCRIPTION DETAILLEE DES LOTS

(Une fiche par lot)

A compléter pour chaque lot du projet au format traitement de texte, à mettre en cohérence avec les colonnes du fichier Excel pour le dossier de financement (annexe 2)

Lot n° : 1	Intitulé du lot
NATURE DU LOT (indiquer la nature dominante correspondant)	
<input type="checkbox"/> RDI = Diversification // nouvelle activité (dépenses de recherche développement et innovation)	
<input type="checkbox"/> Industrialisation = Modernisation // industrie du futur - transformation numérique // consolidation (dépenses d'industrialisation)	
<input type="checkbox"/> Environnement = Amélioration de la performance environnementale (dépenses spécifiques d'efficacité énergétique)	
Date de démarrage : T0 + ... mois (T0 = date de démarrage du projet)	
Date de fin : T0 + ... mois	
Durée (en mois) :	
Objectifs et résultats attendus :	
Travaux réalisés et moyens mis en œuvre :	
Description des coûts : Sous-traitance : exemple : réalisation de prototypes, études, ... Principaux achats : exemple : consommables, petit matériel, composants, ... Investissements à réaliser : exemple : machine-outil, équipements de mesure, ...	
Synthèse des coûts pour le lot (en euros HT)	
Total frais de personnel :	
Total frais généraux et achats :	
Total sous-traitance et prestation :	
Total investissements, amortissements et autres :	
Total du budget du lot :	
Livrables : (semestre de disponibilité, description)	

Critères de sélection

- Adéquation du contenu du projet au regard des objectifs de la thématique visée de l'appel à projets et de la nature des projets attendus
- Pertinence du projet industriel, faisabilité, et maturité technique et financière (montrant notamment une capacité de mise en œuvre rapide)
- Qualité du modèle économique, du plan d'affaires et de financement présentés
- Retombées économiques et sociales, directes ou indirectes du projet, en matière de :
 - Maintien et création d'emploi
 - Résilience économique (diminution de la dépendance nationale ou européenne)
 - Perspectives d'amélioration de la compétitivité
 - Contribution à la transition écologique
 - Développement des solidarités
- Incitativité de l'aide publique pour la réalisation du projet

Lien et contacts

Cahier des charges et dossier de candidature à télécharger sur le site internet de Bpifrance:



<https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Appel-a-projets-Plan-de-relance-pour-l-industrie-Secteurs-strategiques-volet-national-50697>

Contacts

- **DGE** : contacter vos conseillers DIRECCTE
- **Bpifrance** :
 - volet national : p.relance@bpifrance.fr
 - volet territorial : relance.projets-territoriaux.bpifrance.fr

DÉPÔT DES DOSSIERS

Via la plateforme des projets collaboratifs

Créer son compte

Accéder via -> Bpifrance.fr

Bpifrance, la banque des entrepreneurs

Le meilleur du privé, le meilleur du public. Le tout, dans une banque.

TROUVEZ
VOTRE
SOLUTION

TOUTES
NOS
OFFRES

Nos dossiers du moment

Pour bien savoir les choses, il faut en savoir le détail

Accès réservés

e-treso

Extranet Club

Extranet partenaire

Extranet Projets Collaboratifs

Concours I-Lab

Euroquity

Portail régional de services

Espaces Bpifrance

Presse

Espace Région

Sociétés de gestion

Investisseurs 

Bpifrance Le Lab

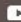
Bpifrance Excellence

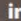
Bpifrance TV


Suivez-nous

 Rejoignez-nous

 Tweetez avec nous

 Abonnez-vous à notre chaîne

 Suivez-nous

 Restez informé

a. Créer son compte (suite)

bpi**france**

SERVIR L'AVENIR

Vocabulaire du site

Candidat = « **Porteur de projet** »
= **futur dirigeant et actionnaire**

ATF C-INN FSN PSPC SIA i-PhD

CONTACTEZ-NOUS



Déposez votre projet

Accès réservé :

- Porteur du projet
- Pôle de compétitivité
- Consultant extérieur

J'ai pris connaissance des [Conditions Générales d'Utilisation](#) et les accepte sans restrictions ni réserves.

J'ai pris connaissance des [Conditions de collecte et de traitement des Données à Caractère Personnel](#) et les accepte sans restrictions ni réserves.

Déposer

Gérer votre projet

Vous êtes déjà inscrits, connectez-vous :

Identifiant :

Mot de passe :

[Mot de passe oublié ?](#) [Identifiant oublié ?](#)

J'ai pris connaissance des [Conditions Générales d'Utilisation](#) et les accepte sans restrictions ni réserves.

J'ai pris connaissance des [Conditions de collecte et de traitement des Données à Caractère Personnel](#) et les accepte sans restrictions ni réserves.

Se connecter

Cocher les cases après avoir lu les « Conditions générales d'utilisation » et les « Conditions de collecte et de traitement des Données à Caractère Personnel » puis cliquer sur « Déposer »

b. Compléter son dossier

À télécharger sur la page de l'appel à projets sur le site de Bpifrance

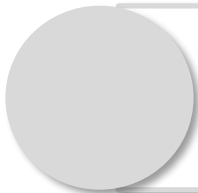
Dossier de candidature

Annexe 1	(présentation détaillée du projet)	
Annexe 2	(annexe financière)	onglet 1 à signer
Annexe 3	(présentation PPT)	facultative
Annexe 4	(fiche communication publique)	
Annexe 5	(questionnaire relatif aux pays sous sanctions)	à signer
Annexe 6	(questionnaire lié à l'impact de la Crise COVID-19)	à signer

Documents administratifs

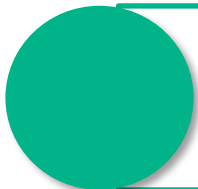
Kbis de l'entreprise	Moins de trois mois
Les statuts actualisés	à signer
Attestations de régularité fiscale et sociale	deux documents
RIB/IBAN	
Documents d'identité des personnes physiques	CNI/passeport
Dernière liasse fiscale complète ou dernier Bilan / Compte de résultat	
Documents d'identification des personnes morales détenant au moins 25% du capital	Kbis (moins de 3mois)

c. Suivre le statut de son projet



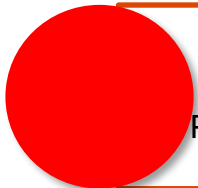
Projet CREE

- Projet à l'état embryonnaire créé sur la plateforme



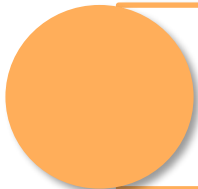
Projet ACTIF

- Le projet en cours de construction



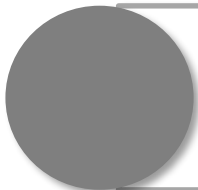
PROJET VALIDE

- Manipulation faite par le porteur, qui considère que son dossier est complet.
Process de validation du projet : à voir sur le document d'aide de dépôt de candidature (site Bpifrance)



CORRECTION DEMANDEE

- Après vérification, des pièces sont toujours manquantes
 - Un mail est envoyé au porteur pour l'en informer

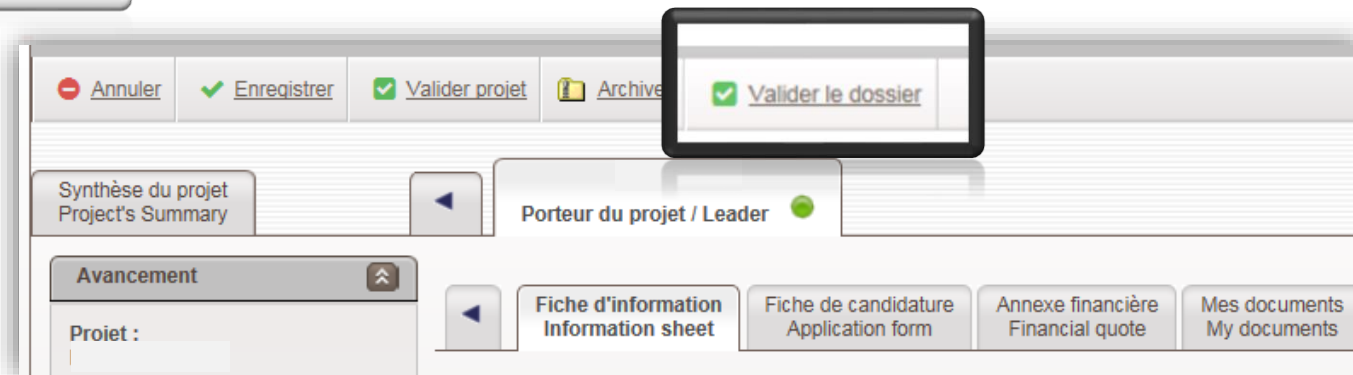


PROJET VERROUILLE

- Le dossier comporte désormais toutes les pièces demandées
- Il est verrouillé par l'équipe de pilotage pour passage en instruction

Valider sa candidature – a. Valider les informations concernant le candidat

1^{ère} étape



Annuler Enregistrer Valider projet Archiver Valider le dossier

Synthèse du projet / Project's Summary

Porteur du projet / Leader

Avancement

Projet :

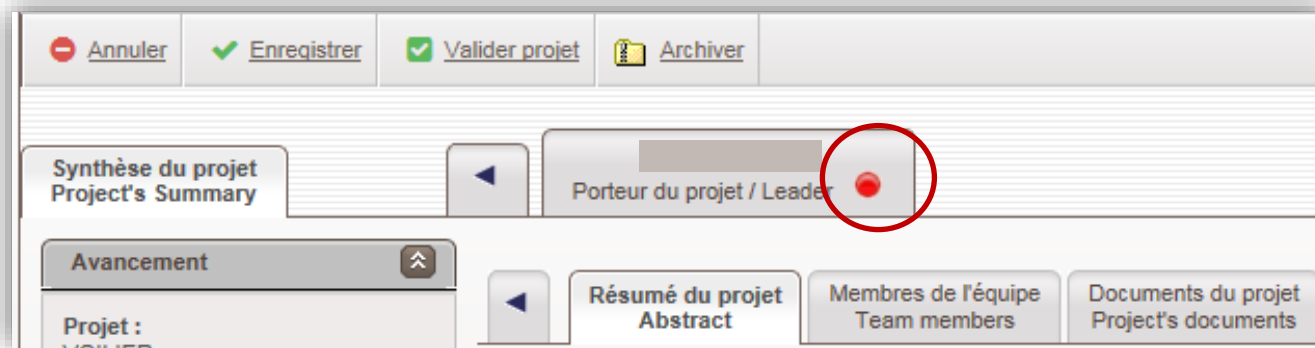
Fiche d'information / Information sheet

Fiche de candidature / Application form

Annexe financière / Financial quote

Mes documents / My documents

Un point rouge indique que les informations concernant le candidat sont verrouillées



Annuler Enregistrer Valider projet Archiver

Synthèse du projet / Project's Summary

Porteur du projet / Leader

Avancement

Projet :

Résumé du projet / Abstract

Membres de l'équipe / Team members

Documents du projet / Project's documents

Valider sa candidature – b. Valider les informations concernant le projet

2^{ème} étape

Annuler Enregistrer **Valider projet** Archiver

Synthèse du projet
Project's Summary

Porteur du projet / Leader

Avancement

Résumé du projet
Abstract

Membres de l'équipe
Team members

Documents du projet
Project's documents

AAP :
I-LAB-2020

Etat :
● Soumission validée

ACCUEIL / HOME PAGE PROJETS / PROJETS

Archiver Retour activation

Synthèse du projet
Project's Summary

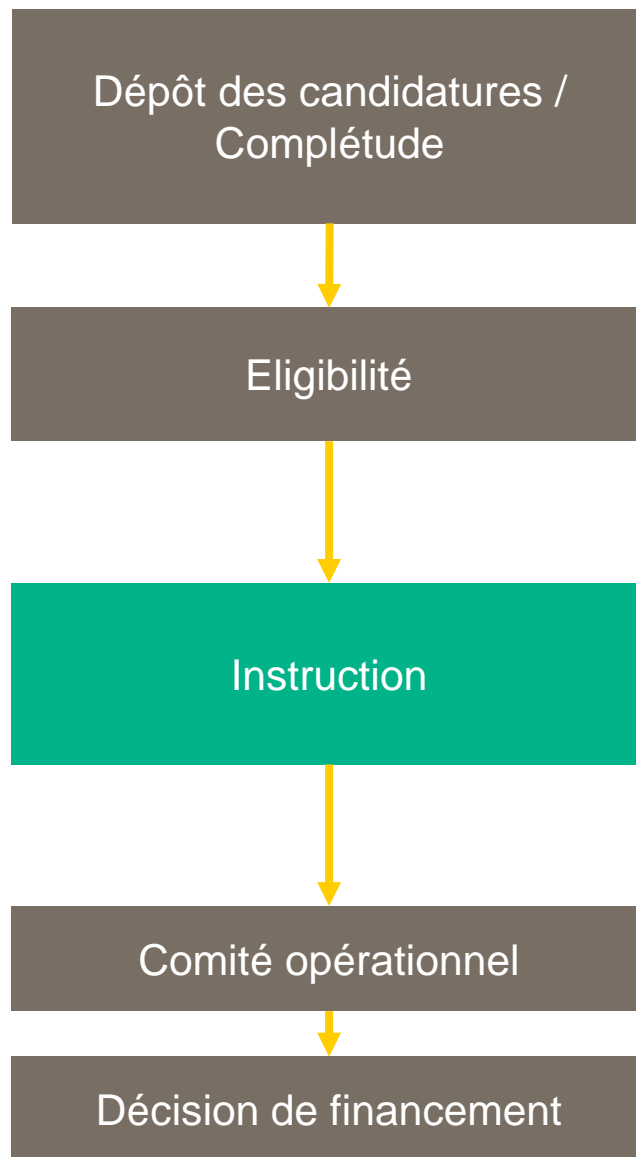
Avancement

Projet :
VOILIER

AAP :
I-Lab2015

Etat :
● Soumission validée

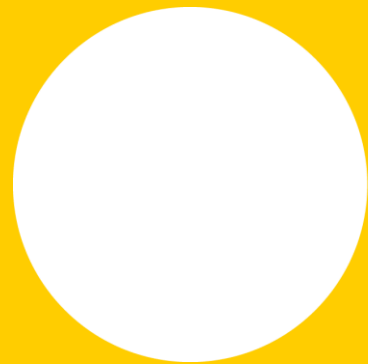
d. Les étapes de candidatures



Notification de correction
et/ou verrouillage

Contacts

p.relance@bpifrance.fr



**SERVIR
L'AVENIR**





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ADEME



AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

| ÉCOLOGIE

Actions fléchées ADEME 2020-21-22

Environ 2Md€ (x2,5 le budget ADEME classique)

Deux lignes directrices :

- territorialisation ;
- rapidité d'exécution.





| ÉCOLOGIE

1/ Economie Circulaire

500M€ *(en plus du fonds EC existant)*



| Augmentation du fonds économie circulaire - ADEME

140 M€ - Investissement pour l'incorporation de matières plastiques recyclées (MPR):

- Le fonds pourrait prendre en charge, dans le cadre d'AAP (dispositif ORPLAST modifié et élargi) :
 - A hauteur de 70 % les études et tests de faisabilité ;
 - Jusqu'à 55 % des investissements pour adapter les installations ;
 - Jusqu'à 55 % des investissements pour préparation de matières recyclées.

<https://appelsprojets.ademe.fr/aap/ORPLAST2020-168>



| Augmentation du fonds économie circulaire - ADEME

84 M€ - Modernisation des centres de tri / recyclage

61 M€ - Investissement pour la réduction, le réemploi/la réparation ou le développement de solutions de substitution

| Augmentation du fonds économie circulaire - ADEME

100 M€ - Biodéchets :

- **Soutien à l'investissement dans la collecte, le tri et la valorisation :**
 - Pour les EPCI, un soutien par un forfait à l'habitant pour la collecte et soutien jusqu'à 55 % pour les installations de valorisation ;
 - Pour les opérateurs privés prenant en charge les déchets municipaux et les déchets des activités économiques, un soutien jusqu'à 55 % des investissements.



| Augmentation du fonds économie circulaire - ADEME

80 M€ - Combustibles Solides de Récupération (CSR) :

- Ce dispositif vise à financer l'aide à l'investissement dans des nouveaux projets.
- Un dispositif d'aide au fonctionnement pour les installations sera également étudié dans le cadre du fonds décarbonation (diapo mesure Décarbonation).

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201020/energiecsr2020-144>





| Augmentation du fonds économie circulaire - ADEME

16 M€ - Soutien à court terme aux plastiques recyclés

<https://entreprises.ademe.fr/dispositif-aide/20201005/aiderecy2020-190>

10 M€ - Soutien à la banalisation des déchets de soin (DASRI)

5 M€ - Aide à la traçabilité dans la filière bâtiment

4 M€ - Accompagnement filière plastique « diag stratégiques »



| ÉCOLOGIE

2/ Décarbonation de l'industrie

1,2Md€



| Décarbonation de l'industrie - ADEME/ASP

600M€ - Efficacité énergétique et électrification :

- Un soutien à l'investissement pour l'efficacité énergétique et la transformation des procédés (par exemple l'électrification, ou sur des adaptations d'utilités).
- Un premier appel à projet a été publié pour l'efficacité énergétique :
<https://entreprises.ademe.fr/dispositif-aide/20200910/indusee2020-162>
- Un appel à manifestation d'intérêt a été publié pour l'électrification des procédés:
<https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/IndusDECAR2020-159>





| Décarbonation de l'industrie - ADEME/ASP

600M€ - Soutien à la chaleur décarbonée:

- Un soutien renforcé à la chaleur bas carbone dans l'industrie via le versement d'une aide à l'investissement et au fonctionnement.
- Un premier appel à projet a été publié le 10/09/20 :

<https://entreprises.ademe.fr/dispositif-aide/20200911/bciat2020-173>



| ÉCOLOGIE

3/ Hydrogène

275M€

Dans la continuité de l'AAP « Ecosystèmes de mobilité hydrogène » porté par l'ADEME. Il vise à soutenir des projets portés par les entreprises (notamment industrielles) et les collectivités, afin notamment de favoriser l'émergence de solutions locales d'hydrogène.

<https://entreprises.ademe.fr/dispositif-aide/20201013/ecosysh22020-165>

| ÉCOLOGIE

4/ Friches

40M€

Dépollution de sites industriels :

- La dépollution de sites industriels ;
- Le financement d'opérations de réhabilitations exemplaires.

| ÉCOLOGIE

5/ Tourisme durable

50 M€

10 M€ - Objectif « 1000 restaurants »

40 M€ - Hébergements touristiques durables

| ÉCOLOGIE

6/ Agriculture durable - Diag GES

10M€

En partenariat avec le MAA, le dispositif se décomposerait en 3 actions :

- **Diagnostics GES global** sur les méthodes disponibles du label bas carbone.
- **Diagnostics sols**, en lien direct avec les enjeux du changement climatique.
- **Diagnostics de la vulnérabilité des exploitations agricoles au changement climatique.**

| ÉCOLOGIE

7/ TPE/PME

80 M€

45 M€ - Entreprise engagée pour la transition écologique (EETE)

35 M€ - Accompagnement à l'écoconception PME

| ÉCOLOGIE

8/ Stratégies d'accélération du Programme des Investissements d'Avenir 4

3,4Md€

Soutien à l'innovation des marchés clés dans les technologies vertes :

- hydrogène,
- recyclage et réincorporation de matériaux recyclés,
- produits biosourcés et biocarburants,
- agro-équipements pour la transition écologique...



Synthèse

Chronique AE du plan de relance	2020	2021	2022	TOTAL
Fonds décarbonation de l'industrie	100	450	450	1 000
<i>Soutien bas carbone</i>	25	200	200	425
<i>Soutien à l'efficacité énergétique et adaptation des procédés</i>	75	150	150	375
<i>Amplification du fonds chaleur de l'ADEME</i>		100	100	200
Économie circulaire et déchets	16	195	289	500
<i>Investissements réemploi recyclage, tri à la source des biodéchets</i>	16	105	105	226
<i>Modernisation centres de tri, recyclage et valorisation des déchets</i>		90	184	274
Rénovation énergétique et transition des PME		108	43	150
<i>Accompagnement des entreprises engagées pour la transition écologique</i>		45		45
<i>Tourisme Durable</i>		25	25	50
<i>Ecoconception des PME</i>		17,5	17,5	35
<i>Agro-écologique (diag GES)</i>		10		10
<i>Communication MaPrimeRenov'</i>		10		10
Fonds de recyclage des friches		20	20	40
Stratégie Hydrogène		50	25	75
Total PLAN DE RELANCE	116	823	827	1 765

Pour mémoire :

	2021	2022	2023	TOTAL
<i>Stratégie hydrogène plan de relance</i>	50	25		75
<i>Stratégie hydrogène hors plan de relance</i>	75	75	50	200
				275

